

SCP  
Henri-Luc BOISLEUX  
Emmanuel FISCHER

Commissaires de Justice associés

15 Rue de Wissocq - BP 30007

62501 Saint-Omer

tel : 03 21 38 04 86

contact@boisleux-fischer-huissiers62.fr

Paiement par carte bancaire sur  
le site web :

<https://www.boisleux-fischer-huissiers62.fr>

Caisse Des Dépôts Et Consignations  
IBAN N°: FR 91 40031 00001 0000118840Y 47  
BIC : CDCGFRPPXXX

**ACTE  
DE  
COMMISSAIRE  
DE JUSTICE**

COPIE

## PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

LE QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT CINQ

### A LA DEMANDE DE :

Maître Vanessa ARNAUD, Mandataire Judiciaire à (11100) NARBONNE, 8 Rue Paul Louis Courier, agissant en qualité de liquidateur de Monsieur [REDACTED], suivant jugement rendu par le Tribunal de Commerce de Narbonne en date du 9 décembre 2020.

### EN VERTU :

D'une ordonnance de Monsieur le Juge Commissaire du Tribunal de Commerce de NARBONNE rendue sur requête, en date du 10 avril 2025,

Je, Henri-Luc BOISLEUX, Commissaire de Justice, membre de la Société Civile Professionnelle Henri-Luc BOISLEUX et Emmanuel FISCHER, audienciers près les Tribunaux de SAINT-OMER (62500), y domicilié 15 rue de Wissocq, soussigné,

Conformément aux dispositions de l'article L322-2 et des articles R322-1 à R322-3 du Code des procédures civiles d'exécution, certifie m'être rendu ce jour à l'adresse suivante :

**EHPAD Résidence Saint-Jean, Rue de Wissocq – Rue de Valbelle, Bâtiment B,  
2<sup>ème</sup> étage à SAINT-OMER (62500)**

A l'effet de procéder à la description exacte et détaillée des biens et droits immobiliers qui y sont situés et appartenant à :

[REDACTED]

Dont la requérante poursuit la vente conformément à l'ordonnance susdite.

Sur place, j'ai rencontré [REDACTED], Directrice de l'EHPAD, à qui j'ai décliné mes nom et qualité et précisé l'objet de ma mission.

[REDACTED] m'a précisé que l'appartement n°207, qui correspond au lot n°74, est actuellement occupé et que le Syndic de copropriété de l'immeuble est SQUARE HABITAT, 7 Rue du Lion d'Or (62500) SAINT-OMER.

Un bail commercial sous seings privés concernant ce logement a été établi entre Monsieur [REDACTED] et la SARL SAINT-JEAN en date du 10 juin 2013.

COUT DE L'ACTE	
Décret n°2016-230 du 26 février 2016 Arrêté du 28 février 2024 fixant les tarifs réglementés des huissiers de justice	
Emolument (Art R444-3 C. Com)	221,36
Frais de déplacement (Art A444-48)	9,40
<b>Total HT</b>	<b>230,76</b>
TVA (20,00 %)	46,15
<b>Total TTC</b>	<b>276,91</b>
Acte dispensé de la taxe	



Références : V – 50263

Mandat n° 6 - PVSIMDESC





Le responsable de l'entretien m'a ouvert la porte du logement et j'ai constaté ce qui suit :

Je constate que le logement n°207 situé au deuxième étage du bâtiment B de la Résidence Saint-Jean se compose d'une chambre, avec une salle de bains attenante.

L'appartement date de 2014. Il est en parfait état d'entretien.

La surface est de 24,60 m<sup>2</sup>.



### CHAMBRE :

On y accède par une porte coupe-feu, avec poignées blanches en plastique et plaques de propreté autour des poignées, ainsi que dans la partie inférieure de la porte, sur chaque face.

Je constate la présence d'une butée de porte.

Le sol est recouvert d'un vinyle imitation parquet.

Les plinthes sont en bois peint.

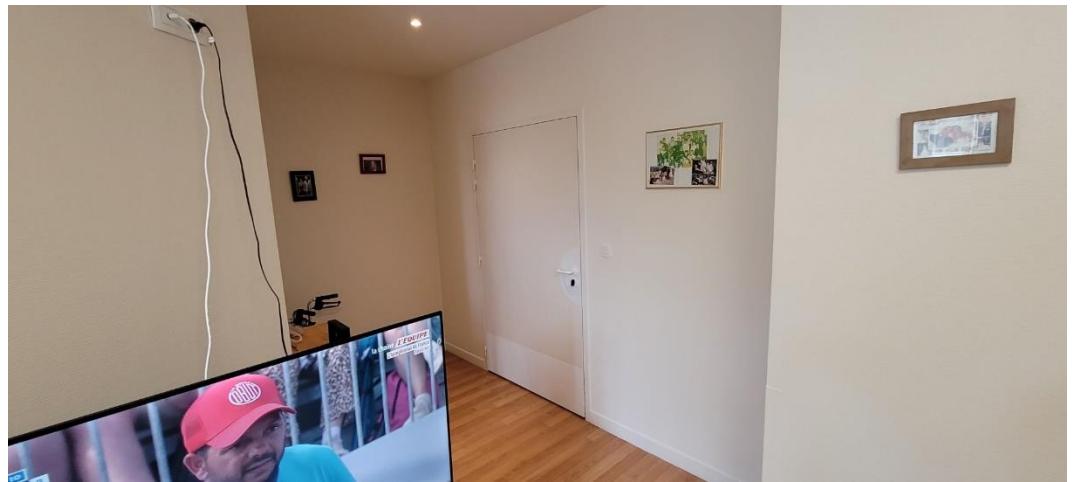
Les murs et le plafond sont peints

La pièce est éclairée par une double fenêtre en bois peint, avec poignées blanches en plastique et câble de sûreté. Je constate la présence d'un aérateur. L'appui de fenêtre est en bois peint.

Cette pièce est chauffée par un radiateur en acier avec robinet thermostatique, alimenté par une chaudière collective.

Je constate la présence d'un plafonnier à leds, d'un détecteur incendie et d'un spot encastré.

Il y a une tête de lit en stratifié et un placard assorti à deux portes.



## **SALLE DE BAINS :**

On y accède par une porte coupe-feu, avec poignées blanches en plastique et plaques de propreté autour des poignées, ainsi que dans la partie inférieure de la porte, sur chaque face. Cette porte est munie d'un verrou.

Je constate la présence d'une barre de seuil souple et une butée de porte.

Le sol est constitué d'un vinyle remontant sur la partie inférieure des murs.

Les murs et le plafond sont peints.

La vasque en résine est munie d'un robinet mitigeur et d'une bonde mécanique.

Il y a un W.C. suspendu, avec lunette et abattant en plastique, chasse d'eau deux positions et robinet d'arrêt.

La douche est équipée d'un robinet mitigeur mural, une douchette chromée sur flexible métallique et un support mural coulissant.

Deux barres de relevage sont fixées dans les murs.

Cette pièce est chauffée par un radiateur avec robinet thermostatique.

Je constate la présence d'une bouche de VMC.

Un spot est encastré dans le plafond et il y a également un néon mural.





oOo

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Les photographies des lieux sont annexées au présent procès-verbal.

En vertu des dispositions de l'article A444-18 du Code de commerce, il est indiqué que la prestation objet du présent acte a débuté le 04 juillet 2025 à 14h30, pour se terminer le 04 juillet 2025 à 15h00, pour une durée de 0h30.

Henri-Luc BOISLEUX

